



Préavis n° 10/19 au Conseil communal

Rénovation de l'orgue du Temple

Délégué municipal :
- M. Luc-Etienne Rossier, syndic

Aubonne, le 27 août 2019/LER/cdu



TABLE DES MATIERES

| | | |
|---|-------------------------------------------|---|
| 1 | <u>PREAMBULE</u> | 3 |
| 2 | <u>HISTORIQUE DE L'ORGUE</u> | 3 |
| 3 | <u>OBJET DU PREAVIS</u> | 3 |
| 4 | <u>GARANTIE ET ECHEANCIER</u> | 4 |
| 5 | <u>ASPECTS FINANCIERS</u> | 5 |
| 6 | <u>FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT</u> | 5 |
| 7 | <u>CONCLUSIONS</u> | 6 |

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 PREAMBULE

Le présent préavis a pour objectif de vous demander le crédit nécessaire pour renouveler le système de combinaisons des registres de l'orgue du Temple St-Etienne d'Aubonne. Les éléments de ce système âgé de quelque 60 ans, sont usés et irremplaçables, parce qu'introuvables chez les fournisseurs.

Le montant relatif à ce renouvellement est de Fr. 66'236.— TTC.

2 HISTORIQUE DE L'ORGUE

Les orgues du temple réformé d'Aubonne ont été construits en 1964 par la maison Kuhn. La traction est mécanique et le tirage est électro-pneumatique. Ses 25 jeux sont répartis sur deux claviers et un pédalier.

Après plus d'un demi-siècle, deux révisions et nettoyages (la dernière en 2006) des éléments techniques montrent des marques significatives d'usure et de détérioration des matériaux. Les transformations techniques proposées dans cette offre sont liées à l'usure de certains éléments et à l'impossibilité de les faire réparer ou remplacer par du matériel identique.

Ces données sont tirées du rapport établi le 10.01.2019 par la maison Kuhn lors d'une visite sur place et ses nombreuses observations lors des travaux de maintenance de ces dix dernières années.

3 OBJET DU PREAVIS

L'objet de ce préavis est le financement du remplacement des commandes électro-mécaniques par un système dit de « Combinateur électronique » de commande et mémorisation des registres.

Le système de commande des registres de l'orgue sera démonté partiellement. Les pièces composant le système de registration fixe et ajustable électro-mécanique seront démontées.

Un combinateur électronique sera installé en lieu et place du système de commande actuel.

Ce combinateur proposé par l'un des fournisseurs de longue date de la maison Kuhn, d'origine allemande, est une solution de remplacement qui aura des possibilités techniques incomparables à ce qui existe aujourd'hui. Le nombre de possibilités de mémorisations de combinaisons est infini.

Tout le câblage devra être refait à neuf.

L'aspect de la console ressemblera à ce qui existe aujourd'hui, mais les langues de chat des séries B et C disparaîtront, les interrupteurs de commande du combinateur sous le premier clavier seront neufs et remplaceront les boutons actuels, trop peu nombreux et mal disposés.

Les électro-aimants réversibles derrière les langues de chats de la console seront remplacés.

Tous les blocs de coupures à aiguilles disparaîtront.

Console

La description ci-dessous doit être considérée comme base de discussions. Un plan détaillé de la console sera en tous cas présenté pour examen et accord, avant le début des travaux.

Le tirage restera celui d'aujourd'hui soit électro-pneumatique.

La console devra subir des adaptations pour recevoir des boutons de commandes supplémentaires ainsi que la suppression et fermetures d'emplacements de commandes devenu inutiles ou mal positionnés. Son ébénisterie, à l'intérieur comme à l'extérieur, sera partiellement plaquée à neuf avec des essences identiques à celles existantes.

Les claviers garderont 56 notes, tessiture: C - g³.

Les touches inférieures claires seront en os, les touches supérieures foncées en bois d'ébène.

Le pédalier à 32 notes, tessiture: C – g¹. Touches inférieures en bois dur, touches supérieures en ébène, forme doublement échancrée, disposition des touches éventail.

Les tirants de jeux (langues de chat) seront répartis au-dessus du deuxième clavier manuel comme actuellement, reliés à un combineur électronique.

Les touches de commande des jeux indiquent clairement la position des registres. En cas de mise hors service du combineur (panne) la registration de l'orgue reste utilisable, sans possibilité de mémorisation. Accouplements normaux par tirants de jeux et pistons à mouvement réversible.

La barre d'appui du pédalier est munie de pistons pour les accouplements et pour les séquenceurs ainsi que d'une pédale à bascule pour le récit expressif.

L'orgue comprend un combineur électronique avec 10 blocs de 1000 combinaisons dont neuf sont verrouillables. Éléments de commande : ajusteur, interrupteurs pour choix du groupe, boutons de combinaison de 0 à 9. Séquenceur avant - arrière, annulateur général.

Ce combineur est muni d'un écran digital indiquant le bloc, le groupe et la combinaison en activité.

4 GARANTIE ET ECHEANCIER

Garantie

Dès la fin des travaux, Kuhn accorde sur la base des CG 96 une garantie de 2 ans, portée à 5 ans à la conclusion d'un nouveau contrat d'entretien. Elle couvre tous les soins apportés aux travaux réalisés et les pièces neuves. Les éléments anciens et inchangés sont exclus de cette convention. Pour l'appareillage électrique et les composants électroniques, la garantie est celle accordée par le fournisseur.

Délais

Exécution des travaux selon entente, en principe automne 2020. La durée des travaux sera d'environ 8 semaines durant lesquelles l'orgue ne sera pas jouable.

5 ASPECTS FINANCIERS

Combinaisons fixes et ajustables avec combinateur électronique

| | |
|-----------------------------|---------------------------------------------|
| Transformation techniques | Fr. 61'500.— |
| T.V.A actuellement 7.7% | Fr. 4'736.— |
| Total T.V.A comprise | Fr. 66'236.— arrondi à Fr. 66'500.—. |

L'installation prévue permettra de réduire les coûts d'entretien déjà lors du prochain relevage (gros travail qu'on effectue tous les 20 à 25 ans).

6 FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

6.1 Plan des investissements 2019-2023

Cet investissement ne pouvait pas être intégré au plan quinquennal 2019-2022 annexé au budget 2019, vu qu'il résulte d'un rapport d'intervention de janvier 2019.

6.2 Financement

Le crédit de Fr. 66'500.-- sera couvert, d'une part par le livret N° 42 7.103.020.04 que nous détenons auprès de la Caisse d'Epargne d'Aubonne et qui présentait un solde de Fr. 8'960.05 au 31.12.2018 (compte N° 9120.07). Ce compte pourra ensuite être bouclé et permettra d'alléger quelque peu notre bilan. Le solde du crédit sera quant à lui financé par la trésorerie courante.

6.3 Amortissement

Cet investissement sera amorti de la manière suivante :

- Par un prélèvement au fonds de réserve « Fonds des orgues » (compte 9281.01) de Fr. 8'960.05.
- Le solde par un amortissement linéaire sur 5 ans à partir de l'exercice 2020.

6.4 Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal le 29 novembre 2016, s'élève pour la législature 2016-2021 à Fr. 43'000'000.--. La situation lors de l'établissement de ce préavis est la suivante :

| | | |
|---------------------------------------------------------------------|------------|----------------------|
| 920 – Engagements courants (créanciers et autres) | Fr. | 1'774'368.63 |
| 921 – Dettes à court terme | Fr. | 5'000'000.00 |
| 922 – Dettes à moyen et long terme | Fr. | 18'384'000.00 |
| 923 – Engagements fonds spéciaux | Fr. | 247'565.69 |
| Dette et engagements communaux à ce jour | Fr. | 25'405'934.32 |
| Part sur dette et engagements de l'ASSAGIE (22% de Fr.1'255'533.--) | Fr. | 276'500.00 |
| Cautionnement | Fr. | 159'000.00 |
| Total dette et engagements | Fr. | 25'841'434.32 |

Soit 60% du plafond voté

6.5 Crédits en cours

Les crédits suivants sont en cours d'adoption ou de réalisation

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------|
| <u>En cours d'adoption :</u> | Fr. | 66'500.00 |
| PM 10/19 – Renouvellement système Orgue du Temple | Fr. | 66'500.00 |
| <u>En cours de réalisation :</u> | Fr. | 4'610'500.00 |
| PM 1/17 - Révision PQ Chêne | Fr. | 110'000.00 |
| PM 3/18 - Séparatif Temple - Amiral-Duquesne | Fr. | 1'550'000.00 |
| PM 7/18 - Trottoir et Arrêt de bus Abraham-Hermanjat | Fr. | 520'000.00 |
| PM 8/18 – Réfection de la toiture du Pré de Rolle | Fr. | 156'000.00 |
| PM 1/19 – Réfection toiture Pré d'Aubonne et adduction d'eau des alpages | Fr. | 538'000.00 |
| PM 2/19 – Réponse partielle à la motion Leutwiler | Fr. | 111'500.00 |
| PM 3/19 – Crédit d'étude de la caserne du feu du SDIS Etraz Région | Fr. | 175'000.00 |
| PM 4/19 – Travaux de réfection de l'Hôtel-de-Ville | Fr. | 250'000.00 |
| PM 7/19 - Réfection des chaussées à l'avenue Abraham Hermanjat, rue de Trévelin et route d'Allaman - Modernisation de l'éclairage public le long de la route cantonale n°54 | Fr. | 1'200'000.00 |
| Total des crédits en cours ou à voter | Fr. | 4'677'000.00 |

6.6 Impact sur le compte de fonctionnement

Hormis les coûts liés à l'investissement (amortissement et intérêts de la dette), des économies sur les coûts d'entretien sont à attendre.

7 CONCLUSIONS

Ainsi que mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

vu le préavis municipal n° 10/19 relatif à la rénovation de l'orgue du Temple,

- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux de rénovation de l'orgue du Temple,
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet,
- accorde un crédit de Fr. 66'500.—pour la réalisation de ces travaux,
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par le livret N° 42 7.103.020.04 que nous détenons auprès de la Caisse d'Epargne d'Aubonne et qui présentait un solde de Fr. 8'960.05 au 31.12.2018 (compte N° 9120.07). Le solde du crédit sera quant à lui financé par la trésorerie courante,
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement de la manière suivante :
 - par un prélèvement au fonds de réserve « Fonds des orgues » (compte 9281.01) de Fr. 8'960.05,
 - le solde par un amortissement linéaire sur 5 ans à partir de l'exercice 2020.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 août 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

L.-E. Rossier

C. Dubois

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 3 septembre 2019